



UNION
NATIONALE DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES

La Présidente

Paris, le 20 septembre 2017

Secteur : PSS/DG
Lettre n° 39740

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Vous avez annoncé vouloir proposer l'extension de l'obligation vaccinale dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2018, avec un objectif de généralisation de la vaccination à 11 vaccins à partir du 1er janvier 2018.

Ce sujet de la vaccination soulève de nombreuses interrogations de la part des familles. Les familles ne savent plus quel comportement adopter au sujet de la vaccination de leurs enfants. Les positions très diverses émises par les médecins avec qui elles sont en contact et en qui elles ont confiance, les points de vue contradictoires diffusés à travers notamment les réseaux sociaux, la contrainte d'avoir recours aux vaccins tant obligatoires que recommandés du fait de l'offre des laboratoires : tout ceci sème la confusion et la suspicion dans l'esprit des familles et conduit certaines d'entre elles à s'interroger sur la nécessité ou non de faire vacciner leur enfant.

En conséquence, la mise en place d'une extension de l'obligation devra être assortie d'une très forte pédagogie et d'une communication très transparente sur les aspects liés aux risques sanitaires, ainsi que sur les enjeux économiques, sans en occulter aucun élément, tant la défiance est devenue forte sur ce sujet.

Il nous est apparu nécessaire de vous relayer ces éléments de contexte et de vous faire part des propositions du Conseil d'administration de l'UNAF qui a débattu sur ce sujet lors de sa séance des 8 et 9 septembre 2017.

Lors de ce conseil, nous avons sollicité l'intervention du Docteur Daniel Lévy-Bruhl de Santé Publique France pour permettre aux administrateurs de disposer d'informations et de poser des questions en leur qualité de porte-parole des familles. A l'issue de ces échanges, le conseil d'administration a débattu et adopté une position dont je souhaite vous faire part.



Le Conseil d'administration de l'UNAF a majoritairement pris acte de votre décision d'étendre les obligations vaccinales pédiatriques à 11 vaccins dont il a bien compris l'objectif, tout en recommandant fortement que des actions en direction des familles soient entreprises afin de rétablir la confiance des parents vis-à-vis de la vaccination.

Les débats qui ont eu lieu en séance ont permis de mesurer combien les craintes sont grandes concernant le nombre élevé de vaccins obligatoires sans possibilité de déroger à certains (pour lesquels le risque pour le jeune enfant de contracter la maladie serait minime), le risque de la prévalence des intérêts économiques sur la cohérence de la politique vaccinale ainsi que le maintien à long terme de l'obligation. Sans que les familles ne remettent en cause le principe d'une politique publique vaccinale volontariste, il est essentiel qu'elles puissent recevoir une information claire et objective sur la nécessité de chaque vaccin concerné par l'obligation et sa balance bénéfiques/risques, sur les éventuels effets indésirables, et sur les résultats des recherches concernant notamment les nouveaux vaccins et les nouveaux adjuvants.

L'obligation vaccinale doit être temporaire car, si elle peut se comprendre dans le contexte actuel du taux de couverture vaccinale de certaines maladies, elle est également un aveu d'échec. Une politique de santé publique doit s'appliquer à convaincre et non à contraindre. C'est pourquoi l'UNAF vous demande :

- d'intégrer la politique vaccinale et son évolution dans la future stratégie nationale de santé ou à travers un plan national visant à aboutir à la levée de l'obligation dans des conditions de sécurité maximale ;
- d'améliorer l'information du public, et notamment des familles, sur la question des vaccins, et de développer la formation, tant initiale que continue, des professionnels de santé ;
- de mettre en place un carnet de vaccination électronique et d'intégrer ce carnet dans le futur DMP ;
- de prévoir une prise en charge intégrale des frais liés à la vaccination et de faciliter le « parcours vaccinal » ;
- de s'assurer que le système de veille sanitaire soit suffisamment performant pour repérer le plus en amont possible l'émergence d'éventuels foyers d'infection tant au niveau d'un territoire que d'une population, et de mettre en place une stratégie adaptée ;
- de renforcer l'accès et la transparence des données scientifiques sur la vaccination, y compris celles concernant des sujets à controverse. Cette transparence doit également porter sur les événements secondaires et les effets indésirables ;



- de faciliter l'indemnisation des accidents exceptionnels liés à la vaccination. Un groupe de travail pourrait être rapidement constitué afin d'apporter une réponse satisfaisante à ce sujet ;
- de renfoncer l'accessibilité à tous des déclarations d'intérêt des experts ;
- de favoriser la recherche sur les nouveaux vaccins, les nouvelles modalités d'inoculation, de nouveaux adjuvants et de poursuivre les études sur la tolérance des adjuvants actuellement utilisés ;
- de faire évaluer par le Parlement, chaque année, les mesures mises en place visant à rétablir la confiance vis-à-vis de la vaccination et permettre la levée de l'obligation d'ici à cinq ans. La Conférence nationale de santé (CNS) et les CRSA pourraient également contribuer à cette évaluation.

Pour l'UNAF, il est, par ailleurs, important que tout au long de la mise en place de cette politique volontariste d'information, de recherche et de transparence, des lieux de débats existent afin que la population puisse poser les questions légitimes qu'elle souhaite aborder et débattre avec une diversité d'experts.

Il est primordial que l'ensemble de ces mesures contribue à redonner confiance aux familles et aux professionnels, ceci afin que le taux de couverture vaccinale atteigne un niveau suffisant qui permette la levée de cette obligation tout en garantissant la protection de l'ensemble de la population.

Nous espérons la prise en compte de ces recommandations, et sommes prêts à coopérer avec votre ministère en vue d'une meilleure amélioration de l'information auprès des familles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

À

respectueusement,

MA B



Marie-Andrée BLANC